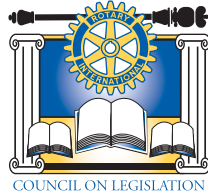


CONSEIL DE LÉGISLATION 2013 NOUVEAUTÉS



Limite de mandat des délégués

Un amendement a été adopté au Conseil de législation 2010 imposant une limite de trois mandats pour les délégués au Conseil.

Exposé des motifs

Tout projet d'amendement soumis au R.I. *doit* comprendre un exposé des motifs qui ne doit pas dépasser 300 mots identifiant le problème ou la situation que le projet vise à corriger et présentant la solution apportée par le projet la manière dont celui-ci permettra d'y répondre.

Suspension d'une décision du Conseil

Le règlement intérieur du R.I. a été modifié pour disposer qu'une décision du Conseil de législation est suspendu si 5 % des votes autorisés s'y opposent contre 10 % actuellement.

Calendrier et échéances

2010/2011	Sélection des délégués et de leurs suppléants. Leur identité est communiquée au R.I.
31 décembre 2011	Échéance de réception des projets.
30 septembre 2012	Publication des projets
Avril, mai ou juin 2013	Conseil de législation (date à déterminer)

Pour plus d'informations sur le Conseil de législation 2010, consulter les pages qui lui sont dédiées sur www.rotary.org, ou contacter les services du Conseil (☎ +1-847-866-3302, councilservices@rotary.org).